



Mars 2012

## BULLETIN MUNICIPAL N° 37

Site Internet : [www.saint-thome.fr](http://www.saint-thome.fr)

### - BUDGETS 2011- RESULTATS

#### Vote des Comptes Administratifs :

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité des membres présents les comptes 2011.

#### - **Commune**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 188 003,76 €, les recettes à 282 020,64 € et compte tenu d'un excédent reporté de 309 551,14 €, le résultat 2011 ressort à + 403 568,02 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 116 297,51 €, les recettes à 47 416,86 € et compte tenu d'un excédent reporté de 158 764,68 €, le résultat 2011 ressort à + 89 884,03 €.

#### - **Assainissement**

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 18 801,09 €, les recettes à 20 758,04 € et compte tenu d'un excédent reporté de 49 712,42 €, le résultat 2011 ressort à + 51669,37 €.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 19 887,89 € et les recettes à 23 379,88 €, et compte tenu d'un déficit reporté de - 8 932,72 €, le résultat 2011 ressort à - 5 440,73 €.

### - RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement du 19 janvier au 18 février 2012 confirme un accroissement sensible de la population qui s'établit *officieusement* à 430 habitants (386 habitants en 2007). La population légale officielle nous sera communiquée ultérieurement par l'INSEE.

Madame Marielle HERNANDEZ tient à remercier les habitants pour la qualité de l'accueil qui lui a été réservé. Compte tenu du délai qui lui était imparti, elle a quelquefois été obligée de vous solliciter à plusieurs reprises mais il était impératif de récolter l'intégralité des imprimés rapidement afin d'obtenir un recensement précis.

### - ECOLE – UTILISATION DE LA COUR

Il a été constaté à plusieurs reprises la présence de jeunes enfants jouant ou faisant du vélo à l'intérieur de la cour de l'école, **hors des jours et des heures de classe.**

Les services départementaux de l'éducation nationale considèrent que la cour de l'école est soumise aux mêmes dispositions relatives à l'utilisation des locaux scolaires que les bâtiments.

Pour cette raison, les associations ou particuliers qui souhaitent utiliser la cour de l'école pour une manifestation, signent une convention avec la Mairie dégageant celle-ci de toute responsabilité en cas d'accident, de dégradation ou de vol.

La Commune dégage toute responsabilité en cas d'utilisation de la cour sans autorisation. Elle se réserve le droit d'engager des poursuites en cas de dégradation et **invite les parents à faire respecter cette interdiction d'utilisation hors temps scolaire.**

## - TOURISME

Le guide touristique 2012 édité par l'Office de Tourisme « Sud Ardèche-Rhône et Villages » est disponible à l'O.T du TEIL et au Point Info d' ALBA LA ROMAINE. Il regroupe les informations touristiques et pratiques des 5 communes de la Communauté de Communes Rhône-Helvie.

L'Office de Tourisme organisera cet été 3 visites guidées de Saint-Thomé, le mercredi 25 juillet et les vendredi 3 et 10 août.

Le site Internet de l'Office de Tourisme est : [www.sud-ardeche-tourisme.com](http://www.sud-ardeche-tourisme.com)

## - INFORMATIONS

- Permanence du Conseiller Général : Monsieur Olivier PEVERELLI sera en Mairie le Jeudi 15 mars à 17 h 30.

- Monsieur Stéphane DUMAS, « PIZZA AU BOIS DORE » nous annonce qu'il cesse son activité de pizzaiolo. Il ne sera donc plus présent le dimanche soir au rond-point des Crottes.